Province de Hainaut

Communiqué de presse

Action Radon 2026 : le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Province de Hainaut aide les Hainuyers à mesurer le radon dans leur habitation

Jusqu'au 31 décembre 2026, chaque ménage peut commander un détecteur de radon pour 20 €, analyse comprise. Le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) de la Régie provinciale Hainaut Analyses participe à la campagne nationale, avec l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN).. Ce gaz radioactif naturel est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac. Pour savoir si votre logement est concerné, il n'y a qu'un moyen : le mesurer.

Un gaz invisible, mais un risque bien réel

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol. Il est invisible, incolore et inodore. Il entre dans les bâtiments par les fissures des sols et des murs, ou par les passages des canalisations. À l'air libre, il ne présente aucun danger. Mais il peut s'accumuler dans un espace fermé : une maison, une école, un lieu de travail. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il est alors la deuxième cause de cancer du poumon, après le tabagisme. Chez les fumeurs, le risque est encore plus élevé.

En Belgique, le radon est plus présent en Wallonie, à cause de la composition du sous-sol. La province de Luxembourg est la plus exposée. Celles de Liège et de Namur ainsi que certaines communes du Brabant wallon sont aussi des zones à risque élevé. Le Hainaut n'est pas épargné pour autant : le taux de radon peut varier fortement d'une commune à l'autre, et même d'une maison à l'autre dans une même rue.

Le SAMI, l'expertise provinciale au service des citoyens

Le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs fait partie de la Régie provinciale Hainaut Analyses. Il est l'un des cinq SAMI de Wallonie, coordonnés par l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP). Tout au long de l'année, ses spécialistes analysent la qualité de l'air dans les habitations, sur demande d'un médecin : moisissures, monoxyde de carbone, composés organiques volatils, radon…

Pendant l'Action Radon, le SAMI informe les habitants du Hainaut et gère la commande des détecteurs. Il répond aussi à leurs questions. Pour des diagnostics approfondis, ses équipes disposent également d'équipement de mesure plus spécifique.

Comment ça marche ?

1. Vérifiez si votre commune se situe dans une zone à risque, grâce à la carte interactive de l'AFCN.
2. Jusqu'au 31 décembre, commandez un détecteur (20 €, analyse comprise).
3. Placez-le au rez-de-chaussée de votre habitation pendant 3 mois.

4. Renvoyez-le pour analyse.
5. Si le taux dépasse 300 Bq/m³, des conseils de remédiation sont proposés. Il s'agit souvent de solutions simples et efficaces.

En 2025, plus de 4 300 ménages belges ont participé à l'Action Radon. En Wallonie, 12 % des mesures dépassaient le niveau de référence de 300 Bq/m³. L'édition 2026 marque aussi le lancement du nouveau Plan national d'action radon 2026-2030. Ce plan donne un rôle clé aux provinces et aux communes pour informer les citoyens.

Commander un détecteur (20 €, analyse comprise), jusqu'au 31 décembre 2026

- En ligne : www.actionradon.be
- Par téléphone, pour les habitants du Hainaut : Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Régie provinciale Hainaut Analyses : 065/40.36.10

Plus d'infos : www.actionradon.be • www.afcn.fgov.be/radon • www.radonatwork.be

Contact presse

Contact technique : Quentin Misson , SAMI : 065/40.36.10